

# Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

*Vincit Concordia Fratrum*

Vol. XV N. IX

Montréal, Septembre 1909.

50 cts par an

## SUR EUX !

Nous venons de terminer un concours fructueux et son résultat le total des membres admissibles pendant l'année 1909, fera bonne figure à côté des totaux des années antérieures. Ce résultat nous réjouit les travailleurs. Mais devons-nous désarmer?

Tous les combats sont-ils terminés? Ecoutez! Pourquoi ne profiteriez-vous pas du temps d'accalmie actuel, pour tourner votre pensée vers une question aussi importante que le recrutement?

C'est, sans doute, un devoir de premier ordre d'entraîner de nouvelles recrues. Cependant, ce n'est pas tout. Ces sociétaires que vous avez amenés, ardemment, dans nos rangs, il faudrait les garder avec nous.

Vous voyez où je veux en venir, n'est-ce pas? Il s'agirait après avoir recruté de travailler à empêcher les désertions!

La statistique établit qu'il y a deux chances contre une qu'un nouveau membre se laissera suspendre durant la première année de son admission. Comme cela représente du temps et du travail inutiles! S'il y avait un moyen de diminuer le chiffre des "fuyards", quels gains, par contre, ce serait pour l'institution qui les a admis!

D'autant plus, qu'en réussissant à faire rester dans une société, un nouveau membre pendant un an, on renverse complètement la première proportion, car après douze mois, les chances sont de deux contre une qu'il restera cinq ans.

Vous concevez immédiatement l'intérêt immense qu'il y a d'employer votre énergie à garder les "nouveaux" pendant un an et plus.

Continuons: si un sociétaire reste dans la société pendant cinq ans, les chances sont de 20 contre une qu'il y restera 20 ans, or la proportion de ceux qui abandonnent leur société après 20 ans de sociétariat, n'étant plus que de 5 sur mille, il est à peu près certain qu'il ne la quittera qu'avec sa vie.

Le calcul, des plus sérieux, vous démontre toute l'attention, quel soin, les cercles doivent apporter à conserver les nouveaux membres.

Restez avec eux, surveillez-les, encouragez-les, empêchez toute défaillance. C'est une oeuvre difficile que vous ferez dans son intérêt, dans celui de sa famille, mais surtout dans l'intérêt de l'association à laquelle il appartient, car il faut toujours se rappeler qu'un membre qui désertera sa société dans la première année de son admission, a coûté à cette société beaucoup plus cher que lui a apporté.

Donc, encore une fois, veillez sur les nouveaux membres.

La culture des fruits semble diminuer dans la province de Québec; dans Ontario, au contraire, elle est soignée et poussée à l'extrême.

## CONCOURS DE RECRUTEMENT Du 15 septembre au 31 décembre 1909 inclusivement

**ARRETE DU BUREAU EXECUTIF**  
Il est institué un concours de recrutement qui commencera le 15 septembre et se terminera le 31 décembre 1909.

### Droits d'Entree

Art. 1.—(a) Les droits d'entrée durant ce mois sont fixés à:

\$ .50	pour un certificat de participation de \$ 500.00
1.00	" " " " " " " 1000.00
2.00	" " " " " " " 2000.00
3.00	" " " " " " " 3000.00

(b) L'honoraire d'examen médical doit être payé au médecin-examineur par le candidat au taux fixé par les statuts, art. 152.

(c) Le droit d'inscription à la caisse centrale des malades est supprimé.

### Recompenses offertes par le Bureau Executif

Art. 2.—10. \$2.00 au proposeur de chaque candidat définitivement admis durant le concours et qui aura payé les contributions de deux mois au moins.

### Prix d'Honneur

En outre des \$2.00 accordées au paragraphe 1 du présent article, les prix supplémentaires suivants seront accordés:

(a) Au proposeur du plus grand nombre de membres dans toute la société, (au moins 50), une montre en or;

(b) Au proposeur du plus grand nombre de membres dans sa division, (au moins 35), une montre en argent.

(c) A tout proposeur de 25 membres, une bague en or, aux armes de la société;

(d) A tout proposeur de 20 membres, une chaîne de montre en or;

(e) A tout proposeur de 15 membres, des boutons de manchettes en or, aux armes de la société;

(f) A tout proposeur de 10 membres, un médaillon en or, aux armes de la société;

(g) A tout proposeur de 5 membres, une épingle à cravate en or, aux armes de la société;

(h) Pour mériter les prix mentionnés dans ce décret, il faudra que tout proposeur ait présenté et fait admettre ses candidats dans le cercle auquel il appartient;

(i) Ne seront comptés pour l'adjudication des prix d'honneur que les membres qui auront acquitté deux mois de contribution, avant le premier mars 1910, lesquelles contributions devront avoir été transmises au Conseil Général, le plus tard, par le rapport mensuel de mars 1910;

(j) 1. Le membre qui aura obtenu le prix mentionné à l'alinéa (a), 2ème paragraphe du présent article, n'aura pas droit aux prix mentionnés dans les alinéas b, c, d, e, f, et g.

2. Ceux qui auront gagné le prix mentionné à l'alinéa (b), 2ème paragraphe du présent

article, n'auront pas non plus droit aux prix mentionnés dans les alinéas c, d, e, f, et g.

### Prix de cercles et bureaux de perception

Art. 3.—(a) Une bannière aux armes de la société, au cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres dans sa division, (au moins 50);

(b) Un drapeau ou soie, aux armes de la société, sur lequel sera inscrit en lettres d'or, le nom du cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres après le premier dans sa division, au moins 35).

(c) Un étendard aux armes de la société, au cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres après le 2ème dans sa division, (au moins 20);

(d) Un fanion aux armes de la société, au cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre le plus grand nombre de membres après le troisième dans sa division, (au moins 20);

(e) Un collier de président, nouveau modèle, au cercle ou bureau de perception qui aura fait admettre quinze membres.

(f) Une série d'insignes d'officiers au cercle ou au bureau de perception qui aura fait admettre dix membres.

Nul cercle ne peut recevoir deux prix.

### Composition des divisions de concours

Art. 4.—1ère division. — Les cercles et les bureaux de perception dans les villes et les cités suivantes concourront ensemble, savoir: Montréal, Québec, Woonsocket, R.I., Trois-Rivières, Sherbrooke, Lévis, St-Hyacinthe, Hull, Ville St-Louis, Lachine, Maisonneuve et Delorimier.

Seconde division.—Tous les cercles ou bureaux de perception dont le siège d'affaires est situé en dehors des limites des cités et villes formeront la deuxième division.

Art. 5.—Ne seront comptés pour l'adjudication des prix de cercle que les membres admis définitivement pendant le concours et pour lesquels le Conseil Général aura reçu deux mois de contribution pas plus tard que par le rapport mensuel de mars 1910.

Art. 6 et 7 décrètent qu'un cercle peut être mis hors concours à sa demande et que les fondations de cercle et de B. P. ne sont pas comptées.

Art. 8.—Les organisateurs ou recruteurs rémunérés par la société ne pourront prendre part au concours et les membres recrutés par eux ne seront non plus comptés pour les prix de cercles.

Art. 9.—Les cercles et les bureaux de perception devront faire au Bureau Executif un rapport détaillé des résultats qu'ils auront obtenus dans ce concours spécifiant les noms et prénoms des candidats admis ainsi que le nom des proposeurs. Ce rapport devra être transmis au Secrétaire Général, avant le 15 mars 1910, à défaut de quoi, ils pourront être déclarés hors concours.

## Fédération Catholique

C'est sous ce titre que M. l'abbé Perrier présente aux lecteurs de la "Revue Canadienne" dans son numéro d'août, la Fédération des Sociétés Catholiques Canadiennes et Acadiennes françaises du Canada et des Etats-Unis, qui a été fondée au mois de juin dernier par les délégués d'un grand nombre de sociétés catholiques réunies en congrès sous les auspices de la société St-Jean-Baptiste de Montréal. Nous nous étions proposés d'entretenir nos confrères du résultat de ce congrès, avant ce jour, mais les circonstances ne nous l'ont pas permis. Nos lecteurs n'y auront rien perdu, car nous reproduisons ici même les principales parties de l'article attendu de l'abbé Perrier, qui a été l'un des distingués initiateurs de ce congrès.

Il explique d'abord comment on en est venu à donner une aussi vaste étendue à la fédération. "Des représentants des principales sociétés acadiennes et canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis sont venus délibérer sur le projet de constitution qui leur était soumis. Après certaines modifications, ce projet est devenu la Constitution que l'on envoie actuellement à tous les intéressés. Nous espérons que nos compatriotes déjà groupés dans les associations diverses, comprendront que l'heure est venue de réunir en un seul faisceau les forces vives de notre race, de les organiser pour la défense de nos droits et de notre religion. Dans la pensée première des initiateurs du mouvement, on voulait d'abord fédérer les sociétés catholiques et canadiennes-françaises du Canada; tout en effectuant ce groupement, on aurait prié les sociétés acadiennes de se fédérer chez elles; on aurait adressé la même prière aux sociétés canadiennes-françaises des Etats-Unis. Alors seulement les trois grandes branches de la Fédération se seraient donné mutuellement la main, pour travailler en commun dans les circonstances où réellement leurs intérêts se trouveraient les mêmes. Une autre idée a triomphé: elle présentera peut-être plus de difficultés dans la pratique, mais nous espérons voir surmonter ces obstacles dans l'organisation des conseils régionaux que, du reste, nous avions prévus dans le plan primitif.

"Mon intention n'est pas de faire l'histoire du Congrès national. Il n'était pourtant pas banal le spectacle que nous avions sous les yeux! Deux cents délégués d'une soixantaine de sociétés, venus de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, délibéraient sur les moyens à prendre pour créer un organisme capable de penser et d'agir pour la race française en Amérique! M. Amédée Denault dans son excellent "Pionnier", en date du 1er juillet a très bien décrit la physionomie de cette assemblée, unique encore dans les annales de l'histoire de notre race. Je n'y reviendrai pas.

"D'ailleurs, il y a autre chose à dire. A l'heure actuelle, nous avons voté une Constitution: mais il faut faire de la propagande pour que nos sociétés entrent dans la Fédération".

Il expose ensuite le but de la Fédération en ces termes:

"D'après le texte même de la Constitution: "La Fédération catholique des sociétés acadiennes et canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis a pour but d'unir dans une action

commune les efforts de ces sociétés pour défendre leurs intérêts religieux, sociaux et économiques, de la race acadienne et canadienne-française du Canada et des Etats-Unis."

"La pensée maîtresse des promoteurs de la Fédération est de faire coopérer nos sociétés aux oeuvres qui doivent solliciter l'attention d'un catholique sincère et d'un bon citoyen. C'est comme l'organisation d'un apostolat laïque, sous l'action féconde du rayon lumineux qui part du Vatican pour éclairer le monde. L'idée de notre Fédération se trouve, en effet, dans la célèbre encyclique où Léon XIII traçait naguère les devoirs des citoyens catholiques. Quand on en fait l'analyse, on s'aperçoit bien vite que tout converge à éveiller les énergies endormies des nôtres. Or, c'est "au grand vieillard vêtu de blanc" que nous devons la première pensée du mouvement en faveur de cet apostolat laïque. C'est sa voix qui a retenti la première pour appeler les catholiques à coopérer partout à façonner la pensée sociale, à diriger la vie publique, intellectuelle et morale. Voici comment il a, pour ainsi dire, cristallisé sa pensée sur l'action laïque: "L'action catholique, quelle qu'elle soit, travaillera avec plus d'efficacité, si toutes les associations diverses, tout en gardant leur autonomie individuelle, se mettent en branle sous une force supérieure et directrice". C'est ce que nous avons voulu; et, suivant le conseil de Léon XIII, nous avons également respecté les droits de tous en inscrivant dans notre Constitution l'article suivant: "Chaque société fédérée conserve ses statuts particuliers et son autonomie parfaite." Les sociétés n'ont donc rien à craindre pour leurs oeuvres propres. Notre Fédération, comme la Nouvelle Association Populaire Catholique de Suisse, veut réaliser "le type d'un mélange parfait d'indépendance individuelle et de cohésion collective." Encore faut-il s'unir! L'union entre des forces vitales ne se fait point par des procédés diplomatiques, moins encore par des silences ou par des demandes d'application partielle. Ces forces composent entre elles une sorte d'unité vivante. C'est ce qu'expliquait un jour le cardinal Gibbons. Comme Léon XIII, il insistait sur la nécessité de l'apostolat laïque, et commentant pour l'admirable "Fédération Américaine des Sociétés Catholiques" l'axiome bien connu—du moins en théorie—"Chacun pour tous et tous pour chacun", il disait: "Une goutte d'eau ne compte guère, mais la goutte d'eau ajoutée à la goutte d'eau forme le Mississippi dont les flots pressés roulent vers la mer."

"La génération actuelle a des ambitions: celle, entre autres, de montrer que les Acadiens et les Canadiens français sont capables d'un effort sérieux vers l'avenir. S'unissant franchement sur le terrain de l'apostolat laïque et des oeuvres nationales et sociales, ils prouveront que leur langue et leur religion ne sont pas un obstacle au progrès général, et qu'ils savent contribuer pour leur part à la grandeur intellectuelle et morale de la patrie commune."

\* \* \*

Prévoyant que quelques politiciens soupçonneux pourraient reprocher à la Fédération de tendre à devenir une organisation politique, soulevant, des "préjugés de race et de religion", il

a dit: C'est la formule sacrée qui couvre bien de lâchetés et bien des compromis. Les fondateurs ont prévu l'objection. "Les questions de politique de parti sont énergiquement exclues des travaux de la Fédération. Dans l'étude et la discussion des questions de politique générale et nationale on usera sans doute de la plus grande liberté pour soutenir ou combattre les idées divergentes, mais en se tenant toujours au point de vue général et national, quelle que soit d'ailleurs la position prise par les politiciens" (Art. 19).

"Mgr McFaul, évêque de Trenton, vous bien, l'an dernier, à Boston, répondre à ce objection que l'on fait également contre la Fédération Américaine des Sociétés Catholiques. Il n'y a, disait-il en substance, que le politicien égoïste et vulgaire qui cherche à représenter la nation sous ce jour défavorable, et à retarder ainsi son progrès. L'homme d'Etat, comme Grant, vous dira: "Réunissez vos gens, faites leur adresser des pétitions et vous obtiendrez ce que vous désirez". Souvent, en effet, nos représentants dans les Législatures ou aux Parlements ne peuvent pas nous rendre justice parce que nous ne les encourageons pas assez et qu'ils ne se sentent pas soutenus par une saine opinion publique. S'ils pouvaient dire aux fanatiques "Messieurs, voici des pétitions signées par millions de nôtres", ils seraient plus à même pour ne pas laisser fouler aux pieds les réclamations des catholiques.

Il ne faut pas oublier, il y a deux sortes de politique. Il y a la politique de parti: dans ce cas, notre Fédération ne s'engagera pas, elle nous l'espérons, dans ses rangs des libéraux, conservateurs, des nationalistes, etc. Il y a plus—et plus haut—une politique générale traitée des grands intérêts d'une nation et de sa race: celle-là, les bons citoyens d'un pays peuvent pas s'en désintéresser. Mgr McFaul nous nous plaisons à citer, illustre ainsi sa doctrine.

"Il y a quelques années, on introduisit un bill à la Législature de New Jersey. La réaction en était ambiguë, et, dans la suite, on aurait pu imposer la taxe aux écoles catholiques. Je priai quelques catholiques influents de changer la phraséologie de la mesure. La réaction se fut ainsi formulée: "Nous n'avons pas l'intention de taxer vos écoles; ce bill a été introduit par un savant avocat de Newark, et il sera sous sa forme actuelle." Immédiatement, je convoquai le bureau exécutif de la Fédération constituée dans cet Etat. On nomma un comité d'Irlandais et d'Allemands, les uns démocrates les autres républicains. Tous se rendirent près du chef qui commandait la majorité à la Chambre et ils lui dirent: "Nous représentons les sociétés catholiques fédérées de l'Etat; sommes opposés à la phraséologie de ce bill; nous en demandons le changement; autrement nous retournerons à nos sociétés auxquelles nous ferons rapport". Quelle fut la réponse? "Messieurs, pour l'amour du Ciel, n'éveillez pas le nid d'abeilles. Quels changements désirez-vous serons très heureux de vous les accorder."

Voilà la politique de la Fédération. Il est grandement temps que nous fassions usage de notre titre de citoyens pour faire valoir nos droits.

M. l'abbé Perrier fait ensuite un appel à l'union:

(Fin au prochain numéro).

**TABLEAU D'HONNEUR**

**CONCOURS MAI-AOUT**

**Officiers qui ont présenté des Candidats**

Par ordre de mérite, en tenant compte particulier du nombre d'officiers qui en ont présenté dans chaque Cercle et Bureau de Perception.

Cercles	Nos	Officiers de Cercles,
Arsène Lavallée, C. R., Prés. Gén.		
S. Beaudin, C.R., Av. Leg.,		
Alf. St-Cyr, Trés.-Gén.		
Eug. Godin, Dir.,		
L. O. Dauray, Dir.,		
Ern. Brossard, Dir.,		
F. Fauteux, Dir.,		
<b>Cercles</b>	<b>Nos</b>	<b>Officiers de Cercles,</b>
Immaculée Concept	224	C. A. Rousseau, P., G. Barlow, I., A. A. Dionne, S.F., A. A. Dionne, T., Dr. J. A. Sirois, S.A., Dr. J. A. Sirois, Md. E.
Deschailions	238	N. Delorme, P., J. O'Glema, S.A., A. Tanguay, P., R. Tétrault, S.F., P. Rolland, S. F.
Bic	245	P. Rolland, T., G. A. Lafontaine, P.
Houle	268	I. Moquin, S.F., J. E. Roy, T., J. Fournier, S.F., J. Fournier, T.
Colomb	270	E. Labrie, Sb. P. G. A. J. Bastille S. A., A. Gélinas, S. F., A. Gélinas, T.
Callières	274	J. Desparois, P., E. Quesnel, S.A., Dr. J. A. Lapierre, Md.E
Laurier	300	P. Pilon, T., Rvd. J. A. Lippé, S.F., Dr. A. Leclerc, Md. E., L. Laplante, S.F., J. B. E. Magnan, S.F., Dr. Lefils, Md.E.
Villeray	311	E. Legault, C. O., L. A. D. Gauthier, S.F., T. A. Gauthier, V.P.
Coulonge	316	J. U. Archambault, Md.E
Archambault	323	J. B. Hébert, S.F., E. Choquette, S.F., Dr. P. H. Lavallée, P., A. Gauthier, P., H. Girard, P., J. B. Dumas, V.P., O. Daoust, I.
StClément	324	H. Leblanc, V.P. A. P. Vanasse, S.A., O. N. Paré, J., I. Labelle, S.F., J. P. Jacob, S.A., D. Morin, C.O., A. Constantin, V.P.
Mont-Royal	2	Dr. J. Dandurand, Md.E.
Dorval	6	N. Leclerc, P., Rvd. T. Campeau, S.F.
Sacré-Coeur	4	E. Lamontagne, S.A., V. Bougie, P., A. St-Hilaire, S.F.
St-Henri	12	J. E. A. Arnaud, S.A., A. Dalpé, P., D. Juteau, P.
St-Médard	16	Dr. F.X. Massicotte, S.A.
St-Valier	20	C. D. Ouellet, S.A., J. A. Alluisi, S. A., W. Ledoux, P., A. J. Descoteaux, S.A., A. Richard, S.A., L. J. Langlois, P., J. J. Guertin, Md. E.
Salaberry	34	A. Lebeau, S.A., A. J. Rioux S.A., L. M. Gagnon, S.A., J. E. Dextras, S.F., A. Gauthier, I., L. Robert, S.F., N. A. Noel, S.A., Dr. L. G. Pinault, S.F., J. Lavallée, P., N. Julien, I., C. Blackburn, P., A. Fillion, S.A., F. Plourde, S.F., J. A. Blais, S.F., J. E. DeGrâce, S.F., J. A. Trudel, P.
Maskinongé	39	
St-Vincent	42	
Jacques-Cartier	49	
St-Guillaume	50	
Jeanne d'Arc	53	
Notre-Dame de Hull	64	
Laprarie	66	
St-Pie	68	
Lanoraie	71	
St-Frédéric	75	
Ste-Anne de Danville	76	
St-Casimir	82	
Argenteuil	84	
St-Joachim	92	
St-Bernard	103	
N.-D. de Granby	116	
Garneau	118	
St-Tite	119	
St-Lambert	121	
St-Edouard	126	
Ste-Thècle	147	
St-Jean Bte.	149	
Martin	157	
Béland	159	
Verdun	160	
St-Romuald	167	
Fontenac	172	
Contant	173	
St-Jean de la C.,	174	
St-Prosper	183	
Lourdes	184	
Victoriaville	191	
St-Bernardin	194	
Dumoulin	195	
St-Bazile	199	
St-Vital	210	
Cadieux	212	
St-Roch	213	
La Vallée	214	
St-Pacome	215	
Ste-Brigide	218	
Grvel	219	
St-Bruno	223	
D'Youville	233	
Restigouche	242	
Laflamme	243	
Richmond	250	
Rivière à Pierre,	205	
St-Jovite	268	
Metabetchouan	293	
Bréboeuf	312	
D'Amour	321	
St-Arsène	327	
<b>BUREAUX DE PERCEPTION</b>		
Des Aulnaies	25	Dr. F. X. Gosselin, Per. Dr. F. X. Gosselin, Md.E.
Parc Terminal	259	Dr. J. A. Pilon, Per. Dr. J. A. Pilon, Md. E.
Mitchell	282	J. A. Chapdelaine, Per. N. Bélanger, Mbr. C.S.
Chêneville	7	L. Quesnel, Per.
Rocheille	75	L. Robert, fils, Per.
Plamondon	240	J. A. Plamondon, Per.
Outremont	280	L. F. Gauthier, Mbr. C.S.
Papineau	177	J. Bruneau, P., T. Lessard, S.F., Dr. J. Guérard, Md. E., D. Vézina, P., J. B. Desaulniers, S.A., L. H. Vézina, I., H. Bissonnette, I., O. Amyot, V.P., A. J. G. Guy, S.F., J. A. Favreau, S. F.
Notre-Dame du Cap	196	Er. Brossard, I., A. H. Denis, Md. E. J. Lanouette, S.A., J. Lanouette, S.F., Dr. L. Belle-Isle, Md. E.
St-Adolphe	205	J. F. Nadeau, S.A., J. F. Nadeau, S. F., J. F. Nadeau, T., D. St-Jean, S.A., D. St-Jean, S.F., D. St-Jean, T., C. Perrault, S. A., C. Perrault, S.F., C. Perrault, T.
St-Antoine de Pad.	254	Dr. Geo. Lonergan, S.F. Dr. Geo. Lonergan, T., Dr. Geo. Lonergan, Md.E.
St-Alban	269	L. Perrault, Sb. P.G., A. Poulin, P., C. Arcand, I., H. Humeau, S.A., Jos Quenneville, S.F., Jos Quenneville, T., D. Lavoie, V.P., A. Corbin, S.F., A. Corbin, T., J. Lamoureux, P., S. Laprde, S. F., Arsène Lavallée, P.G., A. Rouleau, Sb. P. Q.
Tétraultville	296	N. Belisle, Sb. P.G., A. Duquette, I., Dr. A. Paquette, S.F., Dr. A. Paquette, T., A. Brault, S.A., A. Raymond, S.F., J. A. Limoge, P., I. E. Gauthier, S.A., Dr. A.H. Dufresne, Md.E.
St-Marc	308	E. Hardy, C.O., J. Prévost, Sb. P.G., A. Prévost, S. A., J. G. Robert, S. A., J. G. Robert, S.F., B. L'Homme, V.P., J. Godbout, T., L. N. Cadieux de C., S.F. L. N. Cadieux de C., T.
Montmorency	326	P. Dery, I., J. Dorval, P., J. E. Côté, S. A., A. Gougeon, V.P., O. Legault, S.F., A. Chouinard, S.F., A. Quesnel, I., A. Lachapelle, P., P. Z. Guy, S. F., J. Fontaine, S. A., J. A. Archambault, Md.E.
D'Aiguillon	328	J. Savage, S.A., Dr. P. E. Rochon, S.F., C. Fortier, P., E. C. Moisan, T., G. Monet, T., Dr. E. Peltier, Md. E.
St-Charles	10	Dr. C. D. Paradis, P., J. A. Côté, S.A., Dr J.A. Cousineau, Md.E.
St-Jacques	13	F. Lamoureux, P., J. M. Richard, S.A., F. Parent, S.F., F. Parent, T.,
St-Jérôme	15	
Ste-Elisabeth	19	
St-Stanslas	22	
St-Louis de Terrebe.	26	
St-Louis	44	
Sagard	48	
Monte Bello	55	
St-Hyacinthe	67	
Charlemagne	73	
St-Raymond	96	
Lévis	109	
Duvernay	123	
Olier	127	
Lartigue	150	
Leclerc	158	
Ste-Scholastique	162	
Lachesnaye	166	
Crémazie	171	
St-Désiré	189	
LaSalle	197	
St-Ours	208	
Iberville	216	

**TABLEAU D'HONNEUR**

Concours Mai - Aout

Officiers qui ont présenté le plus grand nombre de candidats.

Cercles	Nos	Officiers de Cercles,
Cercle	206	T. Collette . . . . . 18
"	19	A. Paquet, M.D. . . . . 17
"	68	E. Choquette . . . . . 9
"	320	J. T. E. Cardinal . . . . . 8
"	126	A. Constantin . . . . . 7
"	181	J. Roy . . . . . 6
"		(Arsène Lavallée, C.R. . . . . 6
"	181	J. G. Beaudoin . . . . . 6
"	186	A. Boily . . . . . 6
"	206	J. W. Colletterie, M.D. . . . . 6
"	326	J. Quenneville . . . . . 6
"	121	D. Morin . . . . . 5
"	205	J. F. Nadeau . . . . . 5
"	73	L. N. Cadieux de Courville . . . . . 4
"	172	J. E. A. Arnaud . . . . . 4
"	200	J. B. Morin . . . . . 4
B. P.	282	J. A. Chapdelaine . . . . . 4
"		S. Beaudin, C.R., . . . . . 3
Cercle	79	D. Vézina . . . . . 3
"	149	N. Leclair . . . . . 3
"	150	A. Lachapelle . . . . . 3
"	165	L. Pratte . . . . . 3
"	182	J. P. C. Lemieux, M.D. . . . . 3
"	186	C. S. Vaillancourt . . . . . 3
"	199	A. Richard . . . . . 3
"	238	A. A. Dionne . . . . . 3
"	254	D. St-Jean . . . . . 3
"	269	C. Perrault . . . . . 3
"	296	G. Lonergan M.D. . . . . 3
"	308	A. Poulin . . . . . 3
"	320	A. Vinet . . . . . 3
"	323	A. L. Bastille . . . . . 3
"	327	J. A. Trudel . . . . . 3
"	4	E. Quesnel . . . . . 2
"	20	A. Leclerc, M.D. . . . . 2
"	21	T. Lessard . . . . . 2
"	39	J. B. E. Magnan . . . . . 2
"	55	J. G. Robert . . . . . 2
"	66	J. B. Hébert . . . . . 2
"	99	J. A. Leclerc . . . . . 2
"		J. Pepin . . . . . 2
"	108	J. Rondeau . . . . . 2
"		J. N. Gingras . . . . . 2
"	112	E. Guyon . . . . . 2
"		T. Rocheleau . . . . . 2
"	135	A. Dufresne . . . . . 2
"	148	O. Amyot . . . . . 2
"	160	V. Bougie . . . . . 2
"	165	J. A. Marion . . . . . 2
"		T. G. Roy . . . . . 2
"	166	C. Fortier . . . . . 2
"	171	E. Peltier, M.D. . . . . 2
"	186	P. Grégoire . . . . . 2
"	194	W. Ledoux . . . . . 2
"	196	J. Lanouette . . . . . 2
"	206	E. Beaudoin . . . . . 2
"	208	F. Lamoureux . . . . . 2
"		J. M. Richard . . . . . 2
"	215	L. M. Gagnon . . . . . 2
"	210	F. Parent . . . . . 2
"	217	J. E. Belanger . . . . . 2
"	224	G. Barlow . . . . . 2
"	229	J. A. Dauth, M.D. . . . . 2
"	245	J. A. Sirois, M.D. . . . . 2
"	268	N. Delorme . . . . . 2
"	274	P. Rolland . . . . . 2
"	305	J. Trudel . . . . . 2
"	308	C. Arcand . . . . . 2
"	311	J. E. Roy . . . . . 2
"	316	J. Fournier . . . . . 2
"	324	A. Gélinas . . . . . 2
"	326	H. Huneau . . . . . 2
"	328	A. Corbin . . . . . 2
B. P.	25	F. X. Gosselin, M.D. . . . . 2
"	240	J. A. Plamondon . . . . . 2
"	259	J. A. Pilon . . . . . 2

Il est prouvé que le sucre de canne est un des plus grands producteurs de force physique et d'endurance pour le consommateur.

**TABLEAU D'HONNEUR**

Concours Février - Avril

LAUREATS

Adjudication de Prix.

Aux Cercles.

Un Drapeau aux Armes de la Société, (requis au moins 35 membres). Cercle Fabre, No. 229, augmentation 37 membres.

Un Etendard aux Armes de la Société, (requis au moins 20 membres). Cercle St-Edouard, No. 126, augmentation 20 membres.

Un Fanion aux Armes de la Société, (requis au moins 15 membres). Cercle Bruchési, No. 135, augmentation 17 membres.

Un Fanion aux Armes de la Société. Prix Spécial. Cercle Laval, No. 21, augmentation 16 membres.

Une Série d'Insignes d'Officiers, (requis au moins 10 membres). Cercle Champlain, No. 108, augmentation 14 membres.

2e division

Une Série d'Insignes d'Officiers, (requis au moins 10 membres). Cercle Cadieux, No. 212, augmentation 13 membres.

**Aux Membres.**

Prix d'Honneur

Une chaîne en or, J. A. Dauth, Cl. Fabre, No. 229, 21 membres.

Boutons de manchettes en or. A. Dufresne, Cl. Bruchési, No. 135, 22 membres dont 17 en règle. G. Landry, cl. Fabre, No. 229, 16 membres.

Un loquet en or, A. Constantin, Cl. St-Edouard, No. 126, 12 membres.

Une épingle à cravate en or. J. J. Guertin, cl. Cadieux, No. 212, 6 membres; J. E. Rondeau, Cl. Champlain, No. 108, 5 membres; J. E. Vermette, Cl. Champlain, No. 108, 5 membres.

**L'EXAMEN MEDICAL ET L'ASSURANCE-VIE**

— Suite —

**DEVOIRS DU MEDECIN-EXAMINATEUR ENVERS LE CANDIDAT**

Le médecin-examinateur doit non seulement appliquer son savoir médical et son intégrité pour le plus grand bien de l'association, mais il doit aussi se montrer juste et impartial envers le candidat. Si les intérêts d'une société ne doivent pas être lésés par l'admission d'un mauvais sujet, il s'en suit que ceux de la famille doivent aussi être sauvegardés. Il ne faudra pas que le chef ou les membres d'une famille soient rejetés sur de simples futilités ou par un manque de jugement. Une pareille conduite aurait pour effet de produire de graves injustices.

L'assurance, pour la famille, veut dire protection et, si, par négligence ou par ignorance, ses membres sont privés des avantages qui en résultent, on leur cause alors des préjudices sérieux. Je comprends que le médecin-examinateur doit être bien réticent avec le candidat surtout s'il voit celui-ci pour une première fois. Le rôle du médecin-examinateur n'est pas le même que celui du médecin praticien. Le médecin-examinateur, lorsqu'il fait subir l'examen médical, s'adresse à une autre classe de sujets que celle qu'il a pour habitude de rencontrer. Le client de tous les jours a intérêt à faire connaître dans ses détails les plus intimes, la nature, la cause de la maladie pour laquelle il vient consulter le mé-

decin. Il répondra avec empressement et lucidité à toutes les questions qui lui seront posées. Avec le candidat, c'est tout le contraire. Celui-ci a tout intérêt à tromper, ou du moins à cacher ce qu'il croit être de peu d'importance ou qui serait de nature à le faire refuser dans son examen. Le médecin-examinateur doit se montrer perspicace, mais non défiant et dès sa première entrevue avec l'assuré, il doit, par une conversation habile, laisser voir qu'il désire une réponse claire et correcte, aux questions qui seront posées. Dès le début il doit mettre le candidat à l'aise en faisant comprendre que ses déclarations ne sont pas une condamnation, mais font partie d'un contrat sérieux qui exige des conditions et des engagements qui doivent être acceptés et respectés de part et d'autre.

Combien de candidats comprennent l'importance des obligations qu'ils contractent, combien ont l'intention de les observer? Je suis d'avis qu'ils sont rares. Sans vouloir imposer au médecin-examinateur la tâche de faire sur ce sujet l'éducation du candidat, je crois qu'il peut le guider, l'instruire en lui faisant voir l'importance d'une réponse dépourvue d'ambiguïté et de non sens. Ainsi un candidat qui répondrait "Je l'ignore" à la plupart des questions, ne devrait pas s'attendre à être pris au sérieux. Si personnellement il ne sait pas certains faits qu'il ne lui sont pas intimes, il doit, pour la satisfaction du médecin-examinateur et pour la sienne propre, se renseigner afin de ne rien omettre et de ne rien laisser d'obscur.

Que l'apparence favorable d'un sujet ne doit pas être une cause pour négliger l'examen dans son entier. Souvent les apparences sont trompeuses. C'est dans les détails de l'individu que l'on trouve les traces de maladies antérieures ou latentes qui, à un moment donné, se développent. Si arrivait que le candidat aurait été atteint d'accident ou de maladies antérieures, il faut alors en considérer les conséquences avec le plus grand soin. Ainsi, celui qui aurait été atteint de pleurésie quelques années avant de subir l'examen médical, devrait être ausculté et percuté soigneusement. Ceux qui ont connu M. le Professeur Laramée, d'illustre mémoire, se rappellent une de ses cliniques dans laquelle il disait "Grattez un pleurétique, vous trouverez un tuberculeux." La négligence du médecin à noter minutieusement l'état actuel des organes déjà affectés par quelques maladies, le rend coupable de manquement grave au point d'affecter sérieusement la sécurité et la solvabilité de l'institution qui l'emploie. Là encore le jugement du médecin-examinateur doit être exercé avec le plus grand soin afin de bien déterminer si ces maladies antérieures auraient pour effet d'affecter le risque, et de diminuer la longévité probable. Si, d'un autre côté, le médecin-examinateur doit se montrer minutieux, il ne faut pas qu'il tombe dans l'exagération. Ainsi, il ne devra pas pallier ou amoindrir les réponses qui lui sont données par le candidat, encore moins l'engager à ne pas faire mention de certains faits ou cachés en a quelques vices de conformation, sous prétexte que la maladie ou accident antérieurs sont de peu d'importance. L'on deviendrait, par le fait, malhonnête et le candidat sérieux perdrait confiance dans l'institution qui le sollicite.

Dans certaines circonstances, le médecin-examinateur peut être d'une grande utilité à un candidat. Ainsi l'on ne devrait jamais examiner un sujet après un repas copieux ou après une marche forcée; l'on pourrait se tromper sur la valeur de certains phénomènes physiologiques.

L'ALLIANCE NATIONALE

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS  
"L'ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

7 Place d'Armes B. P. Boite 2172

Téléphone Bell Main : 2255

OFFICIERS GENERAUX

S. G. Mgr P. BRUCHESI, . . . . . Président Honoraire  
M. Chan. G. GAUTHIER, . . . . . Aumonier

Bureau Exécutif

La Arsène Lavallée C.R., . . . . . Président Général  
Jos. Contant, . . . . . Anc. Prés. Général  
A. G. H. Béique M.D., . . . . . 1er V.-Prés. Gén.  
F. C. Laberge I.C., . . . . . 2em V.-Prés. Gén.  
L. J. D. Papineau, . . . . . Secrétaire Général  
A. St-Cyr, . . . . . Trésorier Général  
Théo. Cyphot M.D., . . . . . Médecin en Chef  
S. Beaudin C.R., . . . . . Aviseur Légal  
Eug. H. Godin, . . . . . Directeur  
Ernest Brossard, . . . . . Directeur  
J. W. Michaud, . . . . . Directeur  
L. O. Dauray N.P., . . . . . Directeur  
Frs Fautoux, . . . . . Directeur

Département d'Organisation et d'Inspection  
Chs Duquette, . . . . . Inspecteur en Chef  
Cam. Manseau, . . . . . Inspecteur  
G. H. Villanconourt, . . . . . Organisateur

Placements

A. ST-CYR, TRESORIER GENERAL  
11 HEURES DU BUREAU: 11 1/2 A.M. A 12 1/2 P.M.

Percepteur (Art. 192)

M. JODOIN, 7 PLACE D'ARMES  
MONTREAL.

CA et LA

Les sociétés qui persistent à assurer à des taux trop bas mettent leur existence en péril et elles sont un danger pour la mutualité en général. Ces sociétés devraient pourtant profiter de l'expérience du passé.

NOUVEAUX CERCLES

Cl. St-Arsène No. 327.—Institué à Montréal, le 20 juillet 1909, par Chs Duquette, I. C. et organisé par J. A. Trudel.

Officiers: Chapelain, Rév. J. Décarie; Sub. P.G. C. A. Lavimodière; Prés., J. A. Trudel; Vice-Prés. Rémi Jolicoeur; S.A., Zénon Trempe; Séc.-F., Jos Beauvais; Trés. Jos. Beauvais; Md. Ex., Roch Dépatie; Comm. Emile Marcotte; Introdacteur, Pat. Angellilo.

Cl. d'Aiguillon No. 328.—Institué à Outremont, comté d'Hochelega, le 22 août 1909, par

Chs Duquette, I.C., et organisé par Art. Corbin.

Officiers: Chapelain: Rév. Z. Therrien; Sb. P.G., Wilf. Brodeur; Prés. Wilf. Talbot; V. Prés. David Lavoie; S. A., L. P. Lasnier; S. F., Art. Corbin; Trés., Art. Corbin; Md. Ex. F. Théoret; Comm. Aug. Kamersin; Introd. N. Brien.

Ce cercle avait d'abord été institué comme bureau de perception le 18 mars 1909.

NOUVEAU BUREAU DE PERCEPTION

B. P. La Tuque, No. 287.—Institué à La Tuque, comté de Champlain le 17 juillet 1909, par Chs Duquette I. C.

Comité de Surveillance, Alp. Roy, président et MM. J. A. Comeau et P. Marchand.

Percepteur, Georges Beillemare.

Md. Ex. J. A. Riberdy.

CONDOLEANCES

Les cercles ci-après ont voté des condoléances aux personnes dont les noms suivent:

Cl. Dufournel, No. 305.—A M. Stanislas Huot et Samuel Huot à l'occasion de la mort de leur mère.

A M. Wilfrid Trudel, à l'occasion de la mort de sa belle-mère

Cl. Richelieu No. 102. A la famille de M. Romuald Duquette à l'occasion de la mort de ce dernier.

Cl. St-Paul de Grand'Mère, No. 105—A M. Joseph Deslauriers à l'occasion de la mort de son épouse.

NOMINATIONS

Substituts: Le Président Général a nommé les membres dont les noms suivent ses substituts auprès de leur cercle respectif, savoir: C. A. Lavimodière, cl. St-Arsène No. 327; Wilfrid Brodeur, cl. d'Aiguillon No. 328.

Médecins-Examineurs: Le Bureau Exécutif a ratifié le choix des médecins ci-après nommés: Roch Dépatie, cl. St-Arsène No. 327; F. Théoret, cl. d'Aiguillon No. 328, J. A. Riberdy, B. P. La Tuque No. 287.

A QUEBEC

Le Substitut de District pour la ville de Québec, M. J. A. Paradis continue la série de visites officielles qu'il a commencée, depuis quelques temps. Le 25 juillet dernier, c'était le tour du Cercle Laval No. 21. Bien que ce fût en pleine vacance, et que l'assemblée avait lieu en un temps tout-à-fait défavorable, (un dimanche après-midi), un assez grand nombre de mem-

NECROLOGIE

No.	NOM	ADMISSION			Cert. Part.	DÈCES			Médecin Examineur
		Age	Cercle ou B. P.	Date		le	lg	Cause	
905	Joseph Brabant	19	Sacré-Coeur No. 6	26-12-00	1000	9-9-8	27	Consumption	J. A. Lapierre
906	Joseph Morse	34	Duvernay No. 183	30-6-98	1000	8-2-9	15	Acystolie	Henri Campeau
907	François Yézina	42	Laval No. 21	24-12-05	1000	13-4-9	47	"	Jos Guérard
908	J. N. Horace Demers	19	St Stanislas d'Ascot	11-2-04	1000	5-5-09	24	Néphrite aigue	L. N. Delorme
909	Aldélie Massé	34	St Charles No. 10	31-7-01	1000	25-5-9	42	Pneumonie	F. Monette
910	Palma Deschamps	49	Duvernay No. 128	22-2-09	500	3-6-09	49	Bright	F. X. Baril
911	Téléphore Gervais	43	Ste Geneviève B. 125	3-12-97	1000	11-6-09	54	Péritonite	J. A. Biron
912	Joseph Déziel	38	Maskinongé No. 39	24-4-94	500	14-6-09	37	"	U. L. Lalonde
913	Charles Bédard	24	L'Assomption No. 77	24-4-95	1000	15-6-09	29	"	C. N. Beauchemin
914	Johnny Lalonde	22	N. D. de la Garde 24	12-10-02	1000	17-6-09	25	Pneumonie	J. T. Letarte
915	J. O. A. Martel	19	Dumoulin No. 195	25-1-04	1000	9-6-09	25	Bronchite	L. F. Legendre
916	Octave Savard	24	St Alban No. 269	10-11-07	500	22-6-09	24	Noyé	The. Savary
917	Eug. Legendre	19	Ste Croix No. 192	4-11-03	1000	23-6-09	25	Occlusion intest.	J. A. Picotte
918	Joseph Jackson	39	Ste Jeanne No. 198	26-6-06	500	25-6-09	42	Accident	S. J. Girard
919	Sylvas Rife	22	Ste Marie No. 146	30-6-2	500	30-6-09	29	Tuberculose	
920	James O'Donoghue	18	Ville-Marie No. 8	24-12-95	1000	8-7-09	82	Auto-intox. gastro-inte.	

ment et lucidité. Si le candidat ne comprend pas bien le sens de ses questions posées. Avec la question qui lui est posée, le médecin-examineur doit lui expliquer. Toutes les questions de l'examen médical doivent lui être lues. Ce ou qui serait rencontré des candidats qui ont déclaré que certaines questions ne leur avait jamais été posées. Il est regrettable de voir ces candidats dans liés par des déclarations qu'ils n'ont jamais faites, mais qu'ils ont reconnues par leur réponse claire et sincère. Autant que possible le médecin-examineur doit s'exempter de faire subir l'examen à l'aise en un proche parent. La nature humaine a des faiblesses et les meilleures intentions sont souvent si mal appréciées, qu'il est préférable de donner prise à aucun soupçon.

Terminons cette dissertation sur les devoirs du médecin-examineur envers le candidat en disant que dans l'intérêt du sociétaire, il faut que sa valeur physique, morale et intellectuelle soit définie avec la plus stricte impartialité, que ses déclarations personnelles soient données de manière à lui rendre justice; que son histoire de famille soit déclarée sans exagération, mais aussi sans rien omettre de ce qui pourrait avoir de l'importance dans la décision à prendre tout en ne perdant pas de vue, cependant, l'intérêt général de l'association.

Dr. THEO. CYPHOT.

Médecin en Chef.

(A suivre)

QUESTIONS MUTUALISTES

Extrait d'un article par Abb Landis

La promesse que fait la société de payer un bénéfice à la mort du membre ne fait pas partie du passif et elle ne requiert pas un actif immédiat pour pouvoir à sa liquidation. Mais la promesse supporte l'éventualité du passif, et il y doit être pourvu au moyen d'un actif actuel ou d'un actif probable ou au moyen des deux. En d'autres termes, la société devrait avoir maintenant en sa possession un actif suffisant pour payer la réclamation dès qu'elle devient due, par suite de la mort du membre, ou bien elle doit avoir en perspective l'actif en question.

En toute honorabilité vis-à-vis des membres vivants, ceux-ci ont droit de savoir que l'actif actuel est suffisant pour faire face aux réclamations présentées par les veuves et les orphelins des membres décédés.

Au point de vue de la protection qu'ils doivent à ceux qui leur sont chers, ils ont droit d'être renseignés sur l'habileté de la société à payer les réclamations futures, surtout celles qui pourraient être faites par leurs propres héritiers.

N. F. C. Bulletin.

ENCYCLOPEDIE

Durant la sécheresse du dernier été, les arbres boisés ont beaucoup moins souffert. En même ou l'arrosage à la main n'a pas été nécessaire.

\*\*\*

Dans le désert de Californie, il y a un sable chaud qui était déjà connu du temps des premiers aventuriers espagnols. Le se trouve au-dessus d'une couche d'eau tiède et les baigneurs, qui ne doivent jamais toucher le fond, sont suspendus dans une position verticale au moyen d'une barre transversale.

physiologique

bres (environ 40) s'étaient rendus pour recevoir le Substitut de district.

Après le cérémonial d'ouverture ordinaire, et la lecture des minutes, le Président du cercle, le confrère J. B. Bruneau présenta le visiteur officiel à l'assemblée, et comme ses collègues des autres cercles de la ville, il fit allusion aux qualifications et aux mérites de M. Paradis en rapport avec la charge de Substitut de district.

Après avoir remercié M. le Président pour les bonnes paroles qu'il avait prononcé, le Substitut de district félicita les membres de s'être rendu en aussi grand nombre, malgré les incon vénients de la saison et les charmes d'une température idéale. C'est une preuve de l'intérêt que les membres portent aux affaires de leur cercle, et M. Paradis leur offrit les sincères remerciements de l'association. Il insista sur l'importance et sur l'avantage qu'il y a pour un cercle de l'Alliance Nationale de ne jamais perdre une occasion d'attirer l'attention du public sur les avantages offerts par notre association. Il y en a, dit M. Paradis, qui se sont laissés effrayer par une augmentation raisonnable et justifiée, mais non urgente pourtant, des taux de contribution, et qui depuis ce temps semblent avoir ralenti la partie en ne faisant plus de recrutement. Ces confrères sont dans l'erreur. Si l'Alliance Nationale a cru devoir réviser son système de contributions en 1906, c'est par mesure de prudence, après avoir profité de l'expérience acquise, et pour éviter à ses membres les fâcheux désagrément d'une remaniement disproportionné avec leurs moyens, comme la chose s'est produite depuis dans une autre organisation bien connue d'un grand nombre. Faisant allusion au chiffre de contributions maintenant exigé, M. Paradis ajouta: Montrez-moi un individu qui veut entrer dans une société sérieuse faisant le même genre d'affaires que nous, et je lui démontrerai, preuves en mains, que considérant les avantages et la sécurité que l'Alliance Nationale peut offrir à ses membres, le prix de revient de ses contributions est beaucoup plus bas que celui de ses concurrents.

Parlant ensuite du projet de fête de l'association à l'automne, le Substitut répéta ce qu'il avait dit ailleurs à ce sujet. L'opinion générale fut en faveur de la fête au mois de septembre, la chose étant considérée comme pratiquement impossible durant la vacance.

Une motion fut ensuite présentée à l'effet d'approuver le projet de la fête en septembre, et accordant certains pouvoirs au Président, quant à la contribution financière du cercle, à l'organisation de cette fête.

A l'ordre du jour de la présentation des candidats, le Substitut de District a été heureux de constater entre autres, la présentation d'un candidat sur une formule portant le sceau "en rouge" du Conseil Général. M. Bruneau, Président, qui a présenté ce candidat, sera donc au tableau d'honneur.

Québec.

### ACCUSES DE RECEPTION

Pont Rouge, 17 Aout 1909.

Alliance Nationale, Montréal.

Monsieur,

Je reçois avec reconnaissance un chèque de \$500.00 comme paiement du certificat de dotation dont feu mon mari, Joseph Jackson était titulaire, veuillez accepter mes sincères remerciements pour votre aimable diligence à régler cette réclamation et me croire,

Votre très dévouée, Rosanna Carreau.

## CONSEIL GENERAL

### Etat Financier

Au 30 juin 1909

#### CAISSE DE DOTATION

Recettes	
Contributions, \$16,567.59.	Intérêts, \$6.-
327.68	22,895.28
Balance	908,944.13
\$6.46	\$931,839.44
Déboursés	
Bénéficiaires, membres décédés, . . . . .	\$ 7,666.67
Invalides, \$ . . . . . Pension, 70 ans, \$ . . . . .	200.00
Cse. Gén. (5 p.c.), \$825.88.	Divers, . . . . .
	834.84
Balance, . . . . .	923,137.93
	\$931,839.44

#### CAISSE CENTRALE DES MALADES

Recettes	
Contributions, \$1,291.16.	Intérêts, etc., . . . . .
\$213.70	1,509.86
Balance . . . . .	28,809.05
	\$ 30,318.91
Déboursés	
Indemnités, \$933.51.	Remboursement, . . . . .
\$3.87	937.68
Divers, \$9.00.	Cse Gén. (5 p.c.), \$64.81
	73.81
Balance, . . . . .	29,307.42
	\$ 30,318.91

#### CAISSE D'EPARGNE DES CERCLES

Recettes	
Dépôts, \$1,075.24.	Intérêts, \$391.00 . . . . .
Balance, . . . . .	1,466.24
	56,868.68
	\$ 57,334.92
Déboursés	
Cercles, . . . . .	19.22
Balance, . . . . .	57,315.70
	\$ 57,334.92

#### CAISSE GENERALE

Recettes	
Cse. Dot. & Mid. (5 p.c.) . . . . .	\$ 893.19
Rétrib., \$82.00.	Drt. & Hon., \$96.00 . . . . .
	179.00
Revue, \$4.33.	Pournt., \$86.71 . . . . .
	91.04
Assce. Off., \$22.26.	Divers, \$83.41 . . . . .
	106.67
	\$ 1,268.90
	3,434.71
	\$ 4,703.61
Déboursés	
Poste, etc., \$150.91.	Papeterie, etc., . . . . .
\$41.63	192.54
Loyer, \$125.00.	Salaires Empl. Bur., . . . . .
\$551.97	676.97
Divers, (Bur.), \$51.49.	Off. Gén. (Ré- mun.), \$516.66 . . . . .
	368.15
Pourntures, \$10.00.	Revue, \$183.51 . . . . .
	193.51
Organisation, \$181.07.	Propagande, . . . . .
\$93.83	274.90
Inspection, \$125.28.	Enquêtes, \$80.19 . . . . .
	205.41
Remboursement, \$80.00.	Divers, \$19.00
	99.00
Mobilier, \$ . . . . .	Session, C. G., \$ . . . . .
	\$ 2,010.48
	2,693.13
Balance, . . . . .	\$ 4,703.61

Résumé	
Caisse de dotation, surplus . . . . .	\$923,137.93
Caisse des malades, surplus . . . . .	29,307.42
Caisse d'épargne, surplus . . . . .	57,315.70
	\$1,009,761.05
Caisse Générale, découvert . . . . .	3,434.71
	\$1,006,326.34
PLACEMENTS DES FONDS	
Fabriques, . . . . .	\$ 25,200.00
Municipalités scolaires, . . . . .	52,159.58
Municipalités, . . . . .	26,280.00
Prêts Hypothécaires, . . . . .	881,504.27
Dépôt, Gouvernement, N. B., . . . . .	10,000.00
Cercles, . . . . .	60.00
	\$1,015,203.85
Cercles, etc. Surplus remises, \$776.56.	
Avances par banques pour compléter prêts hypothécaires, \$8,109.95 . . . . .	8,877.51
	\$1,006,326.34

Attesté, à Montréal, 30 juin, 1909.  
L. J. D. PAPINEAU,  
Secrétaire Général.  
ALFRED ST-CYR,  
Trésorier Général.

Certifié correct,  
O. BOURDON,  
J. A. MIGNAULT, Auditeurs.

## AVIS AUX MEMBRES MALADES

### Formalités à remplir

#### AVIS DE PALADIE (formule No 5)

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, et le membre malade se doit inscrire à une caisse locale des malades (art. 257, 258, 259 des statuts); lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général et doit être accompagné d'un certificat de médecin attestant la nature et cause de la maladie.  
La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. Le formulaire No 5 est reproduit dans la version imprimée des statuts, immédiatement avec la table des matières; cet avis est aussi reproduit dans la plupart des livrets de reçus de membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

#### 2-CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5B)

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 80 jours, au moins par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, au moins tous les mois, sur leur état de santé.

#### 3-RECLAMATION (formule No 6A)

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, et produire un certificat du Médecin (6B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée.—Lorsque le membre est inscrit à une circonscription d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 6C). Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et qui réside dans la paroisse où son cercle de perception est établi, doit communiquer sa réclamation à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

#### 4-ARTICLE DES STATUTS A CONSULTER.

(A) Pour Caisse locales des malades: 208, 208A, 208B, 254A à 254C.  
(B) Pour Caisse Centrale des malades: 247, 249, 250A, 255, 256, 259, 300, 305 et 306.

#### 5-FORMULES (où se le procurer)

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 6C, au besoin et tel que requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.  
Les membres des bureaux de perception doivent adresser au Secrétaire général Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

## ACCUSES DE RECEPTION

A M. L. J. D. Papineau,  
Sec. Gén. de l'Alliance Nationale

J'accuse réception de votre chèque de mille dollars \$1,000 en paiement du certificat de dotation dont feu mon époux John Lalonde est porteur lors de son décès. Je vous en suis très reconnaissant et vous prie d'agréer mes remerciements car au moment de sa réception j'en avais grandement besoin et vous m'avez sauve plusieurs ennuis. Merci donc pour votre promptitude à régler cette affaire, et veuillez me croire Monsieur avec reconnaissance.

Mad. John Lalonde,

Témoin:—J. M. Duhamel, Substitut.

\* \* \*

Montréal 30 juin 1909

M. L. J. D. Papineau,

Alliance Nationale, 7 Place d'Armes,

Monsieur,

J'accuse réception, par l'entremise de Monsieur St-Pierre, avocat, substitut du cercle Pierre, No. 8, d'un chèque au montant de \$100.00 certificat de dotation de la dite société, Re Wilfrid Guay.

Je vous prie d'agréer mes remerciements pour la promptitude avec laquelle vous avez réglé cette affaire.

Votre bien dévoué,

Mad. Vve. Joséphine Guay.

Lorsqu  
ou paroi  
n'est pas  
Pour ce  
en dehors  
me ment  
ABREV  
Substitut  
Financier  
Le cof  
ligne ou

No 1—  
l'Homme  
St-Denis;  
Dapin, 2  
p.m., S  
No 3—  
Leduc, S

No 5—C  
St-Jacq  
ard, M.  
e et je m  
Rév. F.  
Perrault,  
Plessis, C  
Dufault,  
Plessis, I  
St-Vincen

No 7—  
J. Boile  
mercet,  
No 8—  
ard, 118  
Hubert E  
784 Ste-C

No 9—  
L. Alder  
L. Gauth  
Noire J.  
No 10—  
oureux, Z  
Fronc, S.  
77 Centre

No 12—  
Langue  
P. G. Fof  
Rault, M.  
éunt, 2e,  
1882 N.-D.

No 18—  
J. E.  
amed, 8  
No 15—  
S. Thibau  
de jeudi,  
No 16—  
R. Smith  
manche 30

No 20—  
E. Braul  
dernier ve  
No 24—  
Perrot; S.  
limanche,  
No 25—  
Duchesne  
No 26—  
C. G. Fof  
platin, M  
Gauth  
No 28—C  
Durlin,  
de merci

No 31—  
J. Forest,  
imédie Du  
Forest,  
No 34—  
chatel, S.F.  
onette, r  
No 37—C  
F. Hon.  
No. 42—C  
aspelle, 12  
Fullum;

ern. jeu. 1  
No 44—C  
ailleur, 9  
treuil 900  
rs p.m., S  
No 46—C  
ales A. D  
ureau J.  
No 49—C  
h. salle U

No 50—C  
B. Sylve  
No 54—C  
E. Dérom  
di, 7 hrs  
No 58—C  
S. F. F.  
rs p.m., cl

No 59—C  
Laroux, Ca  
sons, derni  
No 64—C  
4 Bri  
No 65—C  
Edard Per  
dernier mer  
No 66—C  
J. B. Hébo



# L'ALLIANCE NATIONALE

No 240-CL. ROUSSIN, Pointe-aux-Trembles; S.A. O. Gervais; S.F., Art. Senez. Réunions, dernier dimanche, 7 hrs p.m., chez M. O. Gervais.

No 241-C. ST-PHILIPPE Windsor Mills; W. Beaupré, S. A. Omer Reid S. F. et T. Reun. 4e dim. 1 h. p.m., souboisement de la Sacristie.

No 242-CL. ST-THOMAS, Compton; L. C. Drolet, S. A. et S.F., Réun. 3e mer, 7.30, chez L. Drolet.  
No 243-CL. ST-LOUIS, St-Jacques; P. Nicolet, Evid Em. Lassonne chap. A. Gaudet, P.; P. DeNeri Richard; S.A. L. E. Landry, S. F. Réun. 3e sam. à 7.30h. p.m., salle publique.

No 248-C. S. EDMOND Coaticook; Léon Trudeau, S.A.; Félix L. Lajoie, S.F., et T. Reun. 2e jeu, 7 p.m., au bureau Dr T. C. Cabana, rue Main.

No 251-CL. DE LA PELTRIE, Rock Island; S. A., F. X. LeBlanc; S.F., Geo. Boisvert, Réunions, dernier dimanche, à midi.

No 252-CL. DU PLESSIS, La Patrie; S. A., Théod. Bernier; S.F., et T. Alb. Chamberland. Réun. 3e lun. 7h. p.m., chez M. Chamberland.

No 259-CL. MONT-CARMEL, St-Malo d'Auckland; S.A., Eusebe Madore; S.F., J. O. Brodeur. Réun. 3e dim, après messe chez M. C. Hébert.

No 261-CL. ST-VENANT, Faquetville, Co Compton; S.A., S.F. et T., J. G. Caron. Réunions, 4e samedi à 7.30 hrs. salle des Forestiers Catholiques.

No 263-CL. ARTIABASKA, Co Arthabaska; S.A., A. A. Pieher; S.F., et T., F. X. Lemieux. Réunions, 3e vendredi, 7.30 hrs p.m. à l'Hôtel-de-Ville.

No 264-CL. STE-CLOTILDE, Ste-Clotilde d'Horton; S.A., Wilfrid Bergeron; S.F., Omer Lecompte. Réun. 3e dim. 1 hr. chez le secrétaire financier.

No 265-CL. RIVIERE-A-PIERRE, Co Portneuf; Wilbrod Voyer, S.A., S.F. et T. Réun. dern. dim. 1 1/2 h. p.m., salle publique du Conseil.

No 267-CL. ROYAL, Ville St-Louis; Norbert Desjardins, 140a Clark, S.A.; Alex. Drouin, S.F., 505 Bouv. St-Joseph. Réun. 2e, 4e et 6e, p.m., 305 Boul. St-Joseph.

No 278-CL. ST-CHRISTOPHE, Drummond; S.A., et S.F., J. F. Paré, N.P., Réunions, dernier dimanche, salle du notaire Paré.

No 277-CL. POINTE-CLAIRE, Co. Jac-Cartier; S. A., S.F., et Trés., P. Legault. Réunions, 4e mardi, 7.30 p.m., salle de l'Hôtel-de-Ville.

No 279-CL. BOSSUET, Knowlton, Co. Brome; S.A., L. A. Gingras; S.F., et T., L. L. Ledoux. Réunions, dern. dim. après la messe, dans la sacristie.

No 284-CL. ST-PRIME, Co. Chicoutimi, Alf. Vézina, S.A. et S.F. Réun. der. lun. à 7h. salle Morency.

No 288-C. S. JOVITE, Adr. Furon, S.A., Geo. Dury, S.F., Réun. dern. dim. 11.30 h. a.m., Salle P. Robert.

No 289-CL. GRATON, Pawtucket, K.I.; S.A., Arthur Aïx, 30 Comstock; S.F., et T., N. L. Brouillette, 11 Quincy Ave., Réunions, 3e dimanche du mois, 2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 290-CL. ST-WILBROD, Hébertville Station, Lac St-Jean, S.A., Nap. Hudon; S.F., Jos. Angers. Réunions 3e dimanche du mois, 1 hr. p.m. club St-Jean-Baptiste.

No 294-C. CHAPLEAU, Labelle, Co. Ottawa, S.A., S.F. et T. Nap. Marinier. Réun. der. dim. du mois, à 7h. salle du Club.

No 295-C. ST-AGATHE, Co. de Terrebonne, S.A., D. Côté S.F., et T., Avila Boulard. Réun. dern. dim. du mois, à 8h. salle Foréal.

No 300-C. ST-FLORENCE, Pawtucket, K.I.; S.A., Ar. Poirier, 34 Rouville; Prés. G. A. Lafontaine, 236 St-Denis; S.A., D. Morrison, 214 Ste Catherine, Ed.; S.F., Isid. Moquin, 55 St-Laurent; Md. Ex. E. Gagné, 48; Ontario, E. Réun. 1er mar. à Craie E., 8h.

No 302-CL. O.K.A. comté des Deux-Montagnes; S.A., Adolphe Chéné; S.F., T. et Md., Ex. J. W. Ouimet. Réunions, 3e dimanche, 3 p.m. Salle du Collège.

No 305-C. ST-FLORENCE, Co. Arthabaska, Germain, Co. Montmorency; Prés. A. Tardif, S.A., Sam. Huot; S.F., et T. Jos. Trudel, Montmorency Est. Réunions, avant-dernier samedi, 7.30 hrs p.m., chez M. Wilf. Trudel.

No 309-C. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville, Germain Ratté, S. A.; Aug. P. Gosselin, S.F., et T. Réun. 3e dim. après la messe, à la salle M. Aug. P. Gosselin.

No 310-CL. ST-HUGUES, Co. Bagot; S.A., Wilfrid Mélançon, N.P., S.F., T., et Md. E. J. E. Michaud. Réunions: 1er dimanche, à l'issue de la messe, à la salle publique du village.

No 311-CL. VILLERAY, Co. Hochelaga; Pierre Beaucage, 2611 Labelle; S.A., Jos. E. Roy, S.F., et T. 2473 Labelle. Réun. 2e, 4e mer. à 8h. p.m., à la salle Raymond 3083 St-Hubert.

No 313-CL. BOURASSA, North Hatley, Co. Stanstead; L. L. Séguin, S.A., S.F. et T. Réun. 3e dim. 2 1/2 h. p.m., chez M. E. Faucher.

No 314-CL. PARENT, Lennoxville, Co. Sherbrooke; S.A., S.F., et T., L. A. Simonneau. Réunions: 3e dimanche, à 114 hrs a.m., boutique L. A. Simonneau.

No 315-CL. ST-CHARLES BORROMEI, Garthby, Co. Wolfe; S.A., Clovis Tessier, S.F., et T., J. S. Poulin. Réun. 3e ven. à 7h. p.m. chez M. I. S. Poulin.

No 316-C. COULONGE, Roxton Pond, Co. Sherbrooke; Félix Larose, S.A.; Jos. Fournier, S.F. et T. Réun. dern. mer. à 7.30h. p.m. salle Hubert. Dutilly.

No 317-CL. SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER, Saint-Jacques, Co. Shefford; S. A. S. F. et T. R. LaTour. Réun. 4e dim. à 8h. p.m., salle municipale.

No 318-CL. BRASSARD, Dalhousie, N.B.; S.A., A. L. LeBlanc, S.F., et T. Réun. 3e mer. à 8h. p.m., à la salle C.M.B.A.

No. 320-C. DUQUETTE, Montréal; L. A. Guérin, S.A., 586 Papineau, J. F. Eug. Cardinal, S.F., et T., 501 St-Christophe. Réun. 2e, 4e mar. 8h., 149 Berr.

No 321-CL. D'AMOUR, Edmundston, N.B.; S.A. René U. Beaulieu, S.F., et T. J. E., De Grâce. Réunions: 3e dimanche, à 1 hr. p.m., salle des Forestiers Indép.

No 323-CL. ARCHAMBAULT, Grand Falls, N.B., S.A., Ach. J. Bastille; S.F., Jos. B. Powers. Réunions 3e vendredi, à 8 hrs p.m., chez M. Syl. Martin.

No 324-C. MONTMORENCY, Sault Montmorency, Co. Québec; Henri Huneeu, S.A.; Jos. Quenneville, S.A. et T. Réun. 3e dim. 11.45h. a.m., à la sacristie paroissiale.

No 325-CL. ST-ARSENÉ, Montréal; Zén. Trempe, S.A., 234 St-Zénaide, S.F., et T., 1955 St-Jacques. Réun. 3e, 4e, mer. 8h., coin Ch. Colomb et Bélanger.

No 326-C. ST-ANNE, Outremont, L. P. Lacroix, S.A., 1187 St-Henri, Ar. Corbin, S.F., et T., 1110 Van Horne. Réun. dern. mer., 8h., à l'école Ste-Madeleine, rue Blouin.

## Droits d'entrée pour devenir membre de "L'Alliance Nationale"

Pour certificats de participation de \$ 500	..	..	..	\$ 0.50
" " " " " " " " " "	1000	..	..	1.00
" " " " " " " " " "	2000	..	..	2.00
" " " " " " " " " "	3000	..	..	3.00
Droit d'inscription à la Caisse des Malades	..	..	..	0.50
Honoraire d'examen médical	..	..	..	2.00

## Tarif des contributions mensuelles pour un Certificat de donation

Age à l'admission	\$500.00				\$1000.00				\$2000.00				\$3000.00			
	Aus	\$	\$	\$	Aus	\$	\$	\$	Aus	\$	\$	\$	Aus	\$	\$	\$
18	0.55	1.10	2.20	3.30	37	1.05	2.05	4.10	6.15							
19	.55	1.10	2.20	3.35	38	1.10	2.15	4.30	6.45							
20	.55	1.10	2.20	3.40	39	1.15	2.25	4.50	6.75							
21	.55	1.15	2.30	3.45	40	1.20	2.31	4.70	7.05							
22	.60	1.15	2.31	3.50	41	1.25	2.45	4.90	7.35							
23	.60	1.20	2.40	3.60	42	1.30	2.55	5.10	7.65							
24	.60	1.20	2.50	3.70	43	1.35	2.70	5.40	8.15							
25	.60	1.25	2.60	3.85	44	1.40	2.85	5.70	8.55							
26	.65	1.30	2.70	4.00	45	1.50	3.00	6.00	9.00							
27	.65	1.31	2.80	4.15	46	1.60	3.20	6.40	9.60							
28	.70	1.40	2.90	4.30	47	1.70	3.40	6.80	10.20							
29	.70	1.45	3.00	4.45	48	1.80	3.60	7.20	10.80							
30	.75	1.55	3.10	4.65	49	1.90	3.80	7.60	11.40							
31	.75	1.60	3.20	4.80	50	2.00	4.05	8.10	12.15							
32	.80	1.65	3.30	4.95	51	2.15	4.30	8.60	12.90							
33	.85	1.70	3.40	5.10	52	2.30	4.60	9.20	13.80							
34	.90	1.80	3.60	5.40	53	2.50	4.95	9.90	14.85							
35	.95	1.90	3.80	5.70	54	2.65	5.30	10.70	15.90							
36	1.00	1.95	3.90	5.95												

## Tarif de contributions mensuelles pour un Certificat d'assurance au décès (vie entière)

Age à l'admission	\$500.00				\$1000.00				\$2000.00				\$3000.00			
	Aus	\$	\$	\$	Aus	\$	\$	\$	Aus	\$	\$	\$	Aus	\$	\$	\$
18	0.45	0.90	1.80	2.75	37	.80	1.65	3.30	4.95							
19	.45	.90	1.85	2.80	38	.85	1.70	3.40	5.10							
20	.45	.95	1.90	2.85	39	.85	1.75	3.55	5.25							
21	.50	.95	1.95	2.90	40	.90	1.80	3.70	5.40							
22	.50	1.00	2.00	3.00	41	.95	1.90	3.85	5.55							
23	.50	1.00	2.05	3.10	42	1.00	2.00	4.00	5.70							
24	.50	1.05	2.10	3.20	43	1.05	2.10	4.20	6.05							
25	.55	1.10	2.20	3.30	44	1.10	2.20	4.40	6.45							
26	.55	1.10	2.25	3.40	45	1.15	2.30	4.60	6.85							
27	.55	1.15	2.30	3.50	46	1.20	2.40	4.80	7.15							
28	.60	1.20	2.40	3.60	47	1.25	2.50	5.00	7.45							
29	.60	1.25	2.45	3.70	48	1.30	2.60	5.20	7.80							
30	.65	1.30	2.55	3.85	49	1.35	2.70	5.45	8.20							
31	.65	1.35	2.65	3.95	50	1.40	2.85	5.70	8.60							
32	.70	1.40	2.75	4.10	51	1.50	3.00	6.00	9.00							
33	.70	1.45	2.85	4.25	52	1.65	3.15	6.30	9.45							
34	.75	1.50	2.95	4.40	53	1.65	3.30	6.65	9.95							
35	.75	1.55	3.05	4.55	54	1.75	3.50	7.01	10.40							
36	.80	1.60	3.15	4.75												

## MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont tus: ils pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, -d'après leur âge à l'inscription.

Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux
Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts
18	95	28	40	37	46	45	59
19	86	29	41	38	47	47	62
20	86	30	41	39	18	48	65
21	87	31	42	40	49	49	70
22	87	32	42	41	50	50	75
23	88	33	43	42	51	51	80
24	88	34	43	43	52	52	85
25	89	35	44	44	53	53	90
26	39	36	45	45	57	54	1.00
27	40						

Une légère cotisation mensuelle est imposée par le cercle pour couvrir ses frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer \$1.00 par année pour chaque membre au Conseil Général.

## Beaudin, Loranger, St-Germain & Guérin

### AVOCATS

54 Rue Notre-Dame Est

Imp. "La Patrie"

## BENEFICES

Accordés par l'Alliance Nationale  
INDEMNITE.—1° de \$5. par semaine, pendant 20 semaines par année. Maxin. un \$400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION  
1°—Certificat d'assurance au décès (vie entière)

(a) CAPITAL-HERITAGE.—Au décès du sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat dont il est alors porteur.  
(b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE.—Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès, (vie entière), qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat, peut recevoir un certificat de participation acquis représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de donation. Celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat à quinté égal au montant qu'il a payé à cette caisse; ce certificat est payable en bénéfices ou héritiers à son décès.

## 2°—Certificat de Donation

(a) CAPITAL-HERITAGE.—Au décès d'un sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat de donation dont il sera alors porteur.  
(b) INDEMNITE AUX INVALIDES.—Les membres frappés d'invalidité absolue, aux termes des Statuts, reçoivent la moitié de leur certificat de donation. L'indemnité est payable au décès du sociétaire ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans.  
(c) JOINIONS AUX VIEILLARDS.—Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dividende du montant de son certificat de donation.  
(d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE.—Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquis représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de donation; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquis à quinté égal au montant qu'il a payé à cette caisse.  
(e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS en faveur des membres porteurs d'un certificat de participation acquis après 10 ans de sociétariat.

Age d'admissibilité : de 18 à 55 ans.  
Contributions à taux fixes, graduées d'après l'âge à l'admission

## L'Alliance Nationale

### Capital de Réserve

Dans sa caisse de donation, (assurance de vie), 30 Juin 1909	\$923,137.85
Dans ses caisses locales des malades, au 1er Janvier 1909	203,412.21
Dans sa caisse centrale des malades, 30 Juin 1909	29,307.40
<b>Total</b>	<b>1,155,857.46</b>

## Après 16 ans d'opération.

Effectif:—19,744 membres en règle au 1er juin 1909.  
Nombre de cercles en règle au 1er juin 1909 ..... 603  
Nombre de bureaux de perception en règle au 1er juin 1909 ..... 103

FONDEE EN 1900

## Banque Provinciale DU CANADA.

7 et 9 Place d'Armes, Montréal.  
Président: M. H. Laporte,  
Gérant Général: Tancred Bienvenu

Département d'Épargne ordinaire @ 3%  
Certificat de Dépôt ..... @ 3%

L'Alliance Nationale dépose ses fonds à cette Institution.

## Banque d'Hochelaga

### MONTREAL

Capital autorisé: \$4,000,000  
Capital payé: - \$2,500,000  
Fonds de réserve et surplus \$2,150,000

La Banque a QUATORZE bureaux dans la ville elle reçoit les dépôts d'épargne lesquels peuvent être retirés à volonté et sur lesquels elle paie d'intérêt DEUX FOIS par année.